

C.A.R.P.A. ANJOU-MAINE
Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires d'Avocats
Barreaux d'Angers, Laval, Le Mans et Saumur
Association loi 1901 - 1 rue Montauban - 72000 Le Mans
Tél : 02.43.81.80.81 - Fax : 02.43.81.80.82

ATTESTATION

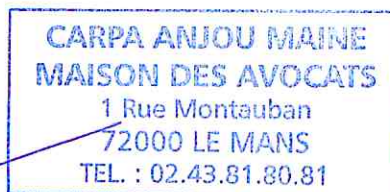
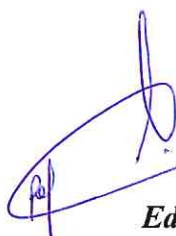
Je soussignée, Edith FORCINAL, Présidente en exercice de la CARPA ANJOU MAINE, 1 rue Montauban - 72000 LE MANS, atteste par la présente que les services de la CARPA ANJOU MAINE ont reçu sur leur compte bancaire Maniements de Fonds - Barreau du MANS - ouvert à la BNP PARIBAS :

- le 31 mars 2025, un virement de **TROIS MILLE EUROS (3.000 €)** émanant de Monsieur Anthony GOUPIL

qui a été imputé dans un sous-compte de Maître Frédéric PITRON, du Cabinet AUDICE AVOCAT, Avocat au Barreau du MANS, ouvert au nom de la Société en voie de constitution « **A. GOUPIL ELECTRICITE & PLOMBERIE** » et représentant le capital social de ladite Société.

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de Commerce attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
LE MANS, le 1^{er} avril 2025



Edith FORCINAL
Présidente de la CARPA ANJOU MAINE